



# Une installation solaire chez soi ? Plus simple qu'il n'y paraît !

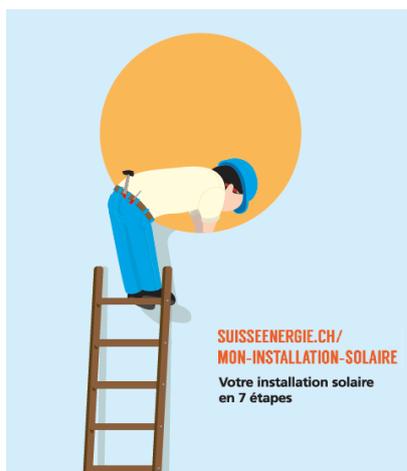
Annexe au communiqué de presse du 12 novembre 2020

En 2021, 470 millions de francs vont être mis à disposition pour soutenir les installations photovoltaïques, ce qui permettra également de renforcer la production d'électricité renouvelable. Ces dernières années, un intérêt grandissant pour l'énergie solaire a pu être observé. Les services cantonaux de l'énergie et les communes peuvent fournir de précieuses informations et un soutien pour celles et ceux qui souhaitent réaliser une installation photovoltaïque chez eux.

La liste d'attente pour l'obtention de la rétribution unique va pouvoir être supprimée en 2021 et ne sera désormais plus un frein au photovoltaïque. La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en sera facilitée pour autant que les démarches de mise en œuvre soient, elles aussi, le plus simple possible. Il est indispensable que toutes celles et ceux qui s'engagent et qui souhaitent investir dans le solaire se sentent soutenus et puissent être accompagnés dans leurs projets dès le début.

## Que faire et par où commencer ?

La page [solaire.suisseenergie.ch](https://www.suisseenergie.ch) donne de nombreuses informations spécifiques à l'énergie solaire. On y trouve par exemple les réponses à de trop nombreux préjugés en cliquant sur « [Les idées reçues les plus répandues sur l'énergie solaire](#) ». La rubrique principale reste cependant « [Mon installation solaire](#) » ([www.suisseenergie.ch/mon-installation-solaire](https://www.suisseenergie.ch/mon-installation-solaire)), qui guide pas à pas toute personne désireuse de se lancer dans les démarches, en sept étapes :



- ✓ Déterminez le potentiel solaire de votre toit et de vos façades
- ✓ Estimez votre part de consommation propre
- ✓ Évaluez la rentabilité de votre future installation solaire
- ✓ Demandez trois devis à des installateurs solaires et comparez les devis avec l'aide des experts SuisseEnergie
- ✓ Informez les autorités administratives
- ✓ Demandez vos subsides
- ✓ Démarrez les travaux et gérez votre installation après la mise en service



Tout au long de ces 7 étapes, les villes, les communes, les entreprises de fourniture d'énergie et autres acteurs du marché ont un grand rôle à jouer. En effet, ils peuvent contribuer à améliorer et alléger les procédures, en les rendant plus simples, moins bureaucratiques et moins exigeantes en temps et en argent.

De plus, il a été démontré que les communes ont la confiance de leurs citoyen(ne)s. Elles ont ainsi de bonnes cartes en main pour les informer de manière neutre et pour les accompagner dans les démarches, afin qu'ils se sentent entourés et rassurés.



Pour les communes qui souhaitent encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal, SuisseEnergie a mis en place un programme de soutien « Énergie solaire dans les communes », qui sera reconduit d'année en année. Il est décrit en détails sur [www.local-energy.swiss](http://www.local-energy.swiss) (voir Programmes > Programmes de soutien).

L'objectif principal est que les communes s'engagent à (s')investir dans la mise en œuvre d'installations photovoltaïques (installations PV) sur le territoire communal, par exemple :

- ✓ en faisant preuve d'exemplarité par la pose de solaire sur les bâtiments communaux.
- ✓ en soutenant leurs citoyen(ne)s propriétaires fonciers dans leurs démarches à titre privé.
- ✓ en proposant une solution d'investissement participatif pour du solaire aux citoyen(ne)s qui n'ont pas la possibilité d'investir directement chez eux (p.ex. locataires, propriétaires d'un bâtiment inadapté ou personnes aux moyens limités).  
Cf. aussi [www.suisseenergie.ch/locataires-solaire](http://www.suisseenergie.ch/locataires-solaire)
- ✓ en communiquant à plus large échelle sur les actions menées.

### **Pour toutes questions**

Infoline SuisseEnergie par téléphone 0848 444 444 ou par voie électronique sur [www.suisseenergie.ch/Infoline](http://www.suisseenergie.ch/Infoline)